

COMMUNE DE SAINT PAUL SUR ISERE

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME - ASSAINISSEMENT ET POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

I - ETAT INITIAL

A - LA GESTION DU RESEAU

Les communes de Cevins, Saint Paul sur Isère et Rognaix font partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vernays qui assure la collecte, le transport et le traitement des effluents.

Le service est exploité par le Syndicat des Vernays en régie avec prestataire de service par le biais d'une Convention d'assistance technique ayant pour mission l'entretien des deux stations d'épuration ainsi que tous travaux diligentés par la Collectivité.

La gestion administrative et financière du Syndicat des Vernays est assurée par les services du pôle Administratif Intercommunal de la Co.RAL par une convention de mutualisation de Services.

Un modèle de règlement de service a été proposé au Syndicat dans le cadre de la révision du Schéma Général d'Assainissement.

Les abonnés au rôle de l'assainissement étaient au nombre de 816 en 2011 dont 273 à Saint Paul sur Isère.

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2013 sont les suivants :

Assainissement

- un terme fixe de 17 €/an,
- un terme proportionnel de 0,9 €HT/m³.

Soit un prix moyen de l'assainissement de 1,04 €HT/m³.

Ainsi un abonné consommant 120 m³ d'eau par an doit s'acquitter d'une facture au titre de l'assainissement de 125 € (hors taxes et redevances).

B - LES RESEAUX

A Saint Paul sur Isère, ce sont au total **306 éléments** (regards, grilles, avaloirs, ...) qui ont été inventoriés sur le réseau d'un linéaire total de **9 608 ml**. Un poste de relèvement et une station d'épuration été répertoriés.

L'inventaire des différents réseaux par type et par nature est le suivant :

Type de réseaux	Eaux usées	Eaux pluviales	Unitaire	Total
Longueur	6 963 ml (72,5%)	2 645 ml (27,5%)	0 ml (0%)	9 608 ml (100%)
Nombre de regards	219	54	0	273
Nombre de grilles	/	33	0	33
Nombre d'avaloirs	/	0	0	0
Nombre d'éléments	219	87	0	306

Nature des réseaux	Béton	Fonte	PEHD	PVC	Inconnue	Total
Longueur	750 ml	1 184 ml	9 ml	6 482 ml	1 183 ml	9 608 ml
Pourcentage	7,8%	12,3%	0,1%	67,5%	12,3%	100%

L'inventaire par matériau et par diamètre est le suivant :

	Matériau	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)
EAUX USEES	FORTE	Ø 200	1184
	Inconnu	Ø Inconnu	56
	PVC	Ø 125	375
	PVC	Ø 160	1666
	PVC	Ø 200	3682
EAUX PLUVIALES	BETON	Ø 200	9
	BETON	Ø 300	202
	BETON	Ø 400	423
	BETON	Ø 500	116
	Inconnu	Ø inconnu	1127
	PEHD	Ø 250	9
	PVC	Ø 160	254
	PVC	Ø 200	198
	PVC	Ø 250	17
	PVC	Ø 300	290

C - LE TRAITEMENT

La majorité de la commune est raccordée et traitée à la STEP des Vernays. Il s'agit d'un décanteur-digesteur de 1 950 EH datant de 1998. Le rejet se fait à l'Isère.

Les effluents du hameau de la Croix sont traités sur la STEP de la commune de Esserts-Blay.

Le reste du territoire fonctionne sur un mode d'assainissement non collectif.

D - LA REVISION DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

A l'issue des différentes investigations et propositions, le choix des élus s'est porté pour la commune de Saint Paul sur Isère sur :

■ La réhabilitation des regards

Les investigations de terrain ont permis de recenser les regards présentant des anomalies, parmi les regards visités.

A Saint Paul sur Isère cela concerne 5 regards dont 1 à reprendre complètement (regard cloisonné mixte EU/EP avec inversion de branchements), 3 regards à réhabiliter (racines, fissures...), scellement d'un tampon.

Soit : reprise complète du regard (1 regard EU + 1 regard EP)	= 6 000 €HT
réhabilitation de regards (3 unités)	= 2 880 €HT
scellement d'un tampon (1 unité)	= 360 €HT
Total =	9 240 €HT

■ Le hameau du Cudray

Il s'agit d'un secteur classé en collectif lors du précédent schéma où une petite unité collective de traitement était prévue. Compte tenu du coût très important d'une telle filière, il est finalement retenu pour ce secteur un classement en ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF avec le scénario ci-après :

Il s'agit de la mise en conformité des filières individuelles de traitement en cas de vente ou de réhabilitation ou construction d'habitations, par la mise en place d'une filière individuelle complète et conforme après étude géologique à la parcelle.

Les coûts d'investissements et de fonctionnement sont alors entièrement supportés par les particuliers.

■ Les autres secteurs

L'ensemble des autres secteurs restent sur le mode d'assainissement prévu au Schéma Directeur de 2000 et ne nécessite pas de travaux :

- Les zones actuellement traitées à la STEP des Vernays restent en ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
- Le secteur de la Croix reste classé en ASSAINISSEMENT COLLECTIF (raccordement et traitement à Esserts-Blay),
- Les écarts restent en ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

■ A l'échelle du Syndicat des Vernays

Par ailleurs, les travaux que souhaite engager le Syndicat des Vernays sont orientés autour de deux axes principaux :

▪ Protection du collecteur intercommunal le long de l'Isère à l'aval du Pont de Cevins

La crue de l'Isère de mai-juin 2008 a engendré l'érosion de la berge rive gauche de l'Isère et la découverte de la conduite EU sur 80 ml ainsi que la mise à nu d'un regard (aval), la fragilisation d'un regard (amont) et du Pylône RTE.

En 2010, une intervention d'urgence a consisté à la réalisation d'une protection en enrochements appareillés et d'un remblai de matériaux meubles.

La crue de juillet 2013 a confirmé la fragilité de cette protection (enrochement sans sabot de pied, pas assez haut, remblai non protégé) qui s'est disloquée partiellement.

Un avant-projet a été réalisé par HYDROLAC en août 2013 qui prévoit :

Sur l'ensemble du linéaire (*) :

- en partie basse (jusqu'à la cote de la crue de 2008) : protection en enrochement avec sabot de pied,
- en partie haute (jusqu'à la cote de la crue centennale voire un peu plus) : boutures de saule plantées dans le sol recouvert par un géotextile coco fixé par des agrafes,
- terminaisons amont/aval soignée.

(*) Linéaire amont (25 ml) : depuis le débouché aval du torrent affluent rive gauche jusqu'à l'extrémité amont de la protection 2010.

Linéaire aval (90 ml) : le long de la protection 2010 (poursuivie un peu plus loin à son extrémité aval).

Les coûts d'investissement s'élèvent à **170 580 €HT**.

Remarque : Contribuant à la protection du pylône RTE, EDF devrait prendre en charge à hauteur de 35 000 € la partie amont.

A ce jour des précisions ont été apportées quant au montant des travaux restants à la charge du Syndicat. Il serait de l'ordre de 151 500 €HT.

▪ Avenir du traitement des effluents

L'unité de traitement (décanteur-digesteur) n'est pas conforme à la réglementation, bien que l'impact sur le milieu récepteur (Isère) ne soit pas significatif.

Par ailleurs, l'ouvrage accuse déjà 15 ans d'âge. Le syndicat des Vernays s'est interrogé sur le devenir de cette STEP et a retenu l'idée d'un raccordement à la STEP de la Bâthie plutôt que la réhabilitation du décanteur-digesteur ou la reconstruction à neuf d'une nouvelle STEP.

La station d'épuration de la Bâthie avait été initialement dimensionnée pour 8 000 EH.

A ce jour, elle ne traite que l'équivalent de 3000 EH et pourrait atteindre une charge de 5000 EH à terme.

Aussi, il pourrait être envisagé de traiter les effluents du Syndicat Intercommunal des Vernays à la station d'épuration de la Bâthie (2000 EH à terme).

Cela nécessiterait le remplacement des pompes du poste de relèvement actuel de Saint Paul, la création d'un second poste de refoulement en rive droite de l'Isère au niveau du lotissement Claudius Poux et la création d'une conduite de refoulement jusqu'au réseau existant de Langon.

En effet, la Bâthie est en cours de révision de son schéma et souhaite elle-même supprimer la STEP d'Arbine et raccorder ce hameau à la STEP principale de la Bâthie.

Il faudrait alors prévoir une participation au surdimensionnement du PR et du refoulement de Langon et s'assurer du transit possible des effluents dans les réseaux de la Bâthie.

Les coûts d'investissement sont estimés en première approche à **430 000 €HT(*)**.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à **64 300 €HT/an(*)**.

() hors surdimensionnement et participation à l'exploitation du PR et des collecteurs de Langon.*

Aucun estimatif précis n'est disponible sur le coût de ce surdimensionnement. Il a été retenu comme hypothèse dans la dernière simulation de l'analyse financière, une enveloppe de 300 000 €HT.

Analyse financière

L'analyse rétrospective et prospective réalisée par le cabinet KPMG montre que l'ensemble du programme de travaux est réalisable à l'échelle du Syndicat et représente un budget globale de 1,47 M€ HT dont le financement est assuré à 36% par fonds propres (prélèvement sur les réserves du Syndicat - fond de roulement à hauteur de 151 K€ et autofinancement dégagé sur la période à hauteur de 371 K€) et 64% par financements externes (subventions pour 375 K€ et recours à l'emprunt pour 567,5 K€).

Ce programme nécessite une évolution du tarif de la redevance sur la part variable de 0,90 € à 1,31 € avec une proposition de progression par palier soit 1,20 €/m³ dès 2015 croissant de 3% par an jusqu'en 2018 où il s'établit à 1,31 €/m³.

De ce fait, l'excédent brut d'exploitation se réduit significativement en fin de période ainsi que la capacité d'autofinancement mais reste toutefois suffisante pour couvrir le remboursement de la dette.

Le résultat comptable annuel est également en baisse prévisionnelle mais reste légèrement positif en fin de période. L'endettement atteint 623 K€ en fin de période et représente près de 17 années d'autofinancement. Il pèse d'autant plus que les capacités financières du Syndicat sont plus faibles en fin de mandat (baisse de l'autofinancement).

II - SITUATION FUTURE

La révision du Schéma Général d'Assainissement prévoit à terme, pour Saint Paul sur Isère :

- **Pour les zones d'assainissement collectif** : le traitement des effluents à la station d'épuration de la Bâthie (sauf la Croix traité à Esserts-Blay).
- **Pour le reste du territoire** la mise en place de filières d'assainissement non collectif.